

Présentation des bourses aux projets

Dans notre souci permanent d'être au plus proche des besoins des acteurs de la Solidarité, nous avons souhaité réitérer la bourse aux projets d'HUMANIS afin de soutenir des projets de solidarités de nos associations membres.

Cette année la Bourse aux projets se développe et offre de nouvelles possibilités aux associations membres du Collectif.

La Bourse aux projets sera d'un montant global de **5115 €** réparti en 5 lots :

Les bourses « Là-bas » :

- Bourses HUMANIS : **1500€, 1000€ et 615 €.**
- Bourses Solidaires des associations : **1000€ et 1000€.**

La bourse « Ici » :

- Bourse Services HUMANIS

Celles-ci seront remises à l'occasion de l'Assemblée Générale du Collectif HUMANIS 2018 (juin 2018).

Ces bourses constitueront pour les lauréats **une base de co-financement qui facilitera l'engagement** d'autres bailleurs de fonds à leurs côtés.

Explications des nouveautés

Les bourses « Là-bas »

Ces bourses ont vocation à soutenir financièrement des micro-projets menés par les associations membres du Collectif HUMANIS. Elles sont une base de co-financement. Les projets peuvent se dérouler à l'étranger, comme en France.

HUMANIS souhaite encourager les associations du Collectif et propose 3 lots de 1500€, 1000€ et 615 €. Ce dernier lot est issu de la collecte réalisée dans le cadre du projet de la soupe étoilée.

Pour la première fois, deux autres associations du Collectif - **Réagir Ensemble et AGIRabcd** - souhaitent être solidaires des associations du Collectif en proposant 2 lots de 1000€. Ces associations participeront au jury.

La bourse « Ici »

Cette année, HUMANIS propose en plus une **bourse Services HUMANIS**. Les associations ont également besoin de soutien « ici », en France, pour développer au mieux leurs projets « là-bas ». C'est dans ce cadre qu'HUMANIS veut proposer une bourse qui permette d'accéder à différents packs de services proposés par le chantier d'insertion d'HUMANIS pour une valeur de 700 euros. Les associations pourront faire le choix d'un pack selon leurs besoins parmi :

- Pack du pôle Communication : création d'un site internet pour votre association, création de supports brochure, affiche, roll-up, ...
- Pack du pôle Logistique : mise à disposition d'un box de stockage de 6 ou 9m² pour un an ou devis pour une demande personnalisée possible.
- Pack du pôle Informatique : ordinateur(s), initiations.

L'association expliquera son choix en fonction de ses besoins dans le dossier de candidature.

La présentation devant le jury

Une première pré-sélection des candidatures sera réalisée et une convocation sera adressée aux associations sélectionnées pour une présentation en présentiel à HUMANIS devant le jury. La présentation sera courte : 10 à 15 minutes avec les échanges.

Règlement

1. Objectifs

La « Bourse aux Projets » du Collectif HUMANIS permet de soutenir les projets de solidarité internationale « Ici et Là-bas » des associations membres du Collectif s'inscrivant dans les thèmes suivants : **Accès à l'éducation (scolarisation, sensibilisation), à l'eau, à la sécurité alimentaire, à la culture et à la santé.**

2. Critères de recevabilité

- Association membre du Collectif HUMANIS à jour de cotisation 2018
- Ne pas avoir de dettes envers HUMANIS
- Domiciliation du siège social de la structure ou de la représentation locale en Alsace
- Participation aux activités proposées par HUMANIS et s'impliquer dans le Collectif
- Les bourses constituent une base de cofinancement
- Le projet doit être pérenne et réalisé dans le pays d'intervention de l'association candidate avec un partenaire local identifié dont la compétence est reconnue.

3. Dépenses

Dépenses éligibles	Les dépenses liées au projet : <ul style="list-style-type: none">✓ Equipement✓ Activités du projet (formation, conseil, suivi, évaluation)
Dépenses inéligibles	<ul style="list-style-type: none">× Parrainage× Frais de fonctionnement de l'association× Frais de mission (transport, hébergement...)× Manifestation ponctuelle

4. Modalités de candidature

Etape 1 :

Déposer le dossier de candidature ci-joint pour le **6 Mai 2018** à l'adresse postale de HUMANIS (7, rue du Héron 67300 Schiltigheim) et/ou à l'adresse courriel : bourses@humanis.org.

Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none">➤ Dossier de candidature version papier et/ou électronique avant le 6 mai 2018 à l'adresse postale de HUMANIS ou/et à l'adresse courriel : bourses@humanis.org➤ Compte-rendu de la dernière AG de l'association candidate accompagné des 2 derniers bilans financiers➤ Tout document complémentaire qui appuierait le dossier (co-financement, engagement de partenariat...)
-------------------------	--

L'association peut déposer un dossier de candidature pour les bourses « Là-bas » et pour la bourse « Ici », mais devra prioriser l'une des bourses dans le dossier de candidature.

L'association ne pourra être éligible qu'à une seule bourse.

Etape 2 :

Sélection de 12 projets par le jury pour les bourses « Là-bas » et 5 projets pour la bourse « Ici ».

Etape 3 :

Présentation des projets présélectionnés par les responsables des associations candidates devant le jury **le 26 mai 2018**. La présentation et les échanges dureront 15 minutes.

Etape 4 :

Délibération du jury et sélection des lauréats.

Etape 5 :

Le résultat sera notifié au président de l'association candidate. La présence de l'association lauréate pour la remise du prix est obligatoire.

Etape 6 :

Remise des prix : à l'occasion de l'Assemblée Général du Collectif HUMANIS 2018 (juin 2018).

5. Critères d'examen des projets

- Le sérieux et la présentation du dossier
- L'impact pour les bénéficiaires
- La pérennité du projet
- Le caractère innovant du projet

6. Engagement

Les projets subventionnés devront faire l'objet d'un rapport d'exécution et d'un bilan financier en janvier 2019. Le Collectif HUMANIS n'acceptera pas de nouvelle candidature à la Bourse aux projets d'HUMANIS tant que ces documents n'auront pas été remis.